

01-12-2025

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS**

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cléophas, tenue à l'Hôtel de Ville, situé au 356, Principale, le 1^{er} décembre 2025 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire.

Sont présents: Monsieur Bruno Gauvin, conseiller au siège #1
Monsieur Stéphane Boulanger, conseiller au siège #2
Madame Hélène Dumont, conseillère au siège #3
Madame Micheline Morin, conseillère au siège #4
Madame Jacinthe Gauvin, conseillère au siège #5
Madame Nadine Gagné, conseillère au siège #6

Secrétaire d'assemblée: Madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière.

1. MOT DE BIENVENUE

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

149-2025

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène Dumont et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. MOT DE BIENVENUE

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. ADMINISTRATION

4.1 Législation

- 4.1.1 Liste des donateurs et rapport de dépenses
- 4.1.2 Registre des déclarations de don et/ou de marque d'hospitalité
- 4.1.3 Bilan des revenus et des dépenses – Élection 2025

4.2 Procès-verbal

- 4.2.1 Adoption du procès-verbal du 17 novembre 2025

4.3 Finances

- 4.3.1 Sommaire des revenus et des dépenses au 30 novembre 2025
- 4.3.2 Lecture et adoption des comptes payés et à payer

4.4 Demandes et invitations diverses

- 4.4.1 Lancement du livre du centenaire de Saint-Vianney
- 4.4.2 Demande à la Société canadienne des Postes
- 4.4.3 Appui à la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade

4.5 Divers

- 4.5.1 Entente intermunicipale concernant l'accompagnement en ressources humaines
- 4.5.2 Demande d'autorisation de travaux de réfection Centre Acéricole Matapédien

5. VOIRIE

5.1 Bilan abat-poussière 2025

6. CAMPING

6.1 Bilan de la fête d'ouverture du 31 mai

6.2 Bilan de la fête amicale du 19 juin

6.3 Bilan du déjeuner de la fête des pères du 25 juin

- 6.4 Bilan du Noël des campeurs du 26 juillet
- 6.5 Bilan de la fête de fermeture du 13 septembre
- 6.6 Bilan total des activités estivales
- 6.7 Bilan des revenus et des dépenses pour l'année 2025

7. DÉVELOPPEMENT

- 7.1 Bilan final de l'entente de développement local 2024
- 7.2 Entente de développement local 2025

8. EAU POTABLE ET EAUX USÉES

- 8.1 Consommation d'eau potable – Novembre 2025

9. RAPPORT DES ÉLUS(ES)

10. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL

- 10.1 **12 janvier 2026 à 19h30**

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA RÉUNION

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

4. ADMINISTRATION

4.1 LÉGISLATION

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

1.1.1 Dépôt des déclarations financières des personnes candidates
Liste des donateurs et rapport de dépenses (Formulaire DGE-1038)

Conformément à l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités, la directrice générale informe le conseil municipal qu'elle a reçu, conformément à l'article 513.1 de la Loi, l'ensemble des formulaires de déclaration financière (DGE-1038) produits par toutes les personnes candidates à l'élection municipale, et qu'elle en procède au dépôt devant le conseil à la présente séance, dans le délai prescrit.

1.1.2 Dépôt du registre des déclarations de don, marque d'hospitalité ou autre avantage

Conformément aux articles 6 et 46 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), la greffière-trésorière dépose devant le conseil municipal un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, qui n'est pas interdit par la Loi, et dont la valeur excède celle fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Il est rappelé que l'acceptation d'un don, d'une marque d'hospitalité ou de tout autre avantage est interdite, quelle que soit sa valeur, lorsqu'il est susceptible d'influencer l'indépendance de jugement d'un membre du conseil dans l'exercice de ses fonctions ou de compromettre son intégrité, conformément à l'article 6 de la Loi sur l'éthique.

REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Je, soussignée, Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, déclare n'avoir reçu aucune déclaration de la part des membres du conseil municipal relativement à la réception d'un don, d'une marque d'hospitalité ou de tout autre avantage pour l'année 2025.

Katie St-Pierre
Directrice générale et greffière-trés.

1.1.3 Bilan des revenus et des dépenses – Élections 2025

La directrice générale dépose devant le conseil municipal le bilan des revenus et des dépenses relatifs aux élections municipales de 2025.

Il est précisé que les dépenses totales s'élèvent à 9 738,25\$, comparativement à un montant budgétaire de 13 700\$, et que des réserves financières de 8 000\$ étaient prévues à cette fin.

4.2 PROCÈS-VERBAL

150-2025

4.2.1 Adoption du procès-verbal du 17 novembre 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par madame Nadine Gagné et résolu d'adopter le procès-verbal du 17 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

4.3 FINANCES

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

4.3.1 Dépôt du sommaire des revenus et des dépenses au 30 novembre

La directrice générale dépose devant le conseil municipal le sommaire des revenus et des dépenses de la municipalité au 30 novembre 2025. À cette date, le sommaire se présente comme suit:

- **Revenus:** 1 154 960,49\$
- **Dépenses de fonctionnement:** 826 086,15\$
- **Dépenses d'investissement:** 249 260,98\$

151-2025

4.3.2 Lecture et adoption des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et greffière-trésorière;

IL EST PROPOSÉ par madame Jacinthe Gauvin et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'en autoriser leur paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

COMPTES DÉJÀ PAYÉS (CHÈQUES ET DD)

Nom	Descriptif	# Facture	Montant	Total
N/A				

COMPTES DÉJÀ PAYÉS (VISA #---)

Nom	Descriptif	# Facture	Montant	Total
N/A				

COMPTES À PAYER

Nom	Description	# Facture	Montant	Total
Buropro Citation	Photocopieur au 25 nov. 2025	296434	389,92	533,18
	Article de nettoyage	297053	71,20	
		291769	72,06	
Home hardware	"Piquet" pour asphalte brisé	3446	50,02	498,24
	Mat. classeur conseil	3470	307,01	
	Mastic (classeur DG)	3382	11,14	
	Mat. garage et aqueduc	3539	130,07	
Code Ducharme	MAJ (off. Mun.)	361075	---	83,65
Chambre comm.	Chèque cadeau empl. (Noël)	69	---	250,00
Ent. L. Michaud	Déneigement 1/6	61356	---	29 321,75
Dépanneur R. Berger	Produit alimentaire	7546186	5,79	17,37
		7549385	5,79	
		7551287	5,79	
Nadine Gagné	Frais dépl. (MAMH nouveaux élus)	1	---	56,84
Garage D. Sheehy	Entretien souffleuse	13093	---	516,47
Garvex	Inspection ann. extincteurs	59457	---	797,93
H2Lab	Eau potable (crédit frais poste)	137901	---	(126,47)
Hamster Amqui	Fournitures de bureau	9811	---	21,83
LBEL INC.	Photocopieur (trimestriel)	4	---	671,02
MRC Matapédia	Téléphonie IP, licences	33929	271,20	700,56
	Élections (cartons)	33944	264,00	
	Rôle d'évaluation 2026	33960	102,36	
	Serv. techn. Caméra camping	33980	63,00	
Pell. Bioénergie	Chauffage (novembre)	206	---	3 209,72
Pompes eau L.-M. B.	Matériels aqueduc	33499	---	23,00
Propulses énergie	Diesel (réservoir)	103421361	---	986,27
Réseau biblio BSL	Fournitures pour livres	12188	---	71,07
Telus	Cellulaires employés	20251125	---	86,00
BMR Amqui	Mat. divers (eaux usées)	116648	---	71,21

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

Katie St-Pierre,
Directrice gén. et gref.-trés.

4.4 DEMANDES ET INVITATIONS DIVERSES

152-2025

4.4.1 Lancement du livre du centenaire de Saint-Vianney

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bruno Gauvin et résolu que le maire soit autorisé à représenter la Municipalité de Saint-Cléophas lors du lancement du livre du centenaire de la Municipalité de Saint-Vianney, qui aura lieu le 18 décembre prochain.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que les frais de déplacement soient remboursés par la Municipalité, conformément à la résolution 58-2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

153-2025

4.4.2 Demande à la Société canadienne des Postes

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cléophas reconnaît l'importance du bureau de poste comme service essentiel pour sa communauté;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cléophas souhaite préserver ses services postaux pour tous ses citoyens, soit par l'entremise du comptoir postal situé au 330, rue Principale;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cléophas est inquiète à la possibilité de perdre ce service de proximité pour ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Micheline Morin et résolu que le conseil municipal de Saint-Cléophas décide de ce qui suit:

- La Municipalité de Saint-Cléophas demande à la Société canadienne des Postes de considérer son opposition à la fermeture du bureau de poste, de maintenir les services à leur niveau actuel et de collaborer aux solutions en toute transparence;
- Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, et madame Katie St-Pierre, directrice générale soient autorisés à travailler en partenariat avec les gens de Postes Canada pour l'avenir du bureau de poste de Saint-Cléophas et d'impliquer les divers intervenants, susceptibles d'aider aux maintiens de ce service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

4.5 DIVERS

154-2025

4.5.1 Entente intermunicipale concernant l'accompagnement en ressources humaines

ATTENDU QUE la MRC de La Matapédia a transmis à la Municipalité de Saint-Cléophas une entente intermunicipale visant l'accompagnement en ressources humaines;

ATTENDU QUE cette entente prévoit que les services offerts en ressources humaines sont rendus sur demande et facturés selon le principe utilisateur/payeur, en fonction des services réellement utilisés par la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère ce mode de facturation conforme aux principes de saine gestion financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Dumont et résolu que le conseil municipal accepte l'entente intermunicipale concernant l'accompagnement en ressources humaines offert par la MRC de La Matapédia;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

155-2025

4.5.2 Demande d'autorisation de travaux de réfection Centre Acéricole Matapédien

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cléophas a reçu une demande de Groupe RPF visant la réfection de l'enfouissement d'une tubulure existante dans l'emprise du rang 7 Ouest, laquelle comprend également l'installation d'un câble de haute tension destiné à desservir une future station de pompage;

ATTENDU QUE le Groupe RPF est appelé à devenir futur propriétaire des installations visées par les travaux;

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés dans l'emprise municipale du rang 7 Ouest sur une distance approximative de 1,15 km;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'autoriser ces travaux sous réserve du respect des conditions ci-après mentionnée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jacinthe Gauvin et résolu que le conseil municipal de Saint-Cléophas accepte et autorise les travaux, aux conditions suivantes:

1. Soumettre à la Municipalité un croquis indiquant l'emplacement exact des travaux et, le cas échéant, les traverses de chemin;
2. Effectuer les transitions requises lors du remblai des tranchées advenant la présence de traverses de chemin;
3. Produire un relevé géoréférencé de l'emplacement du réseau enfoui;
4. Installer un ruban indicateur positionné à 30 centimètres au-dessus des conduits;
5. Assurer en tout temps la signalisation et la sécurité des lieux pendant la durée des travaux;
6. Remettre les lieux en bon état à la fin des travaux, à la satisfaction de la Municipalité;
7. Déposer à la Municipalité une procuration écrite des propriétaires actuels concernés autorisant le Groupe RPF à présenter la demande et à réaliser les travaux dans l'emprise municipale;
8. S'assurer que les propriétaires voisins concernés par les travaux soient dûment avisés et aient donné leur consentement préalable.

IL EST ÉGALEMENT résolu que la Municipalité de Saint-Cléophas n'assume aucune responsabilité, actuelle ou future, relativement à tout bris, dommage, perte, accident ou préjudice, de quelque nature que ce soit, pouvant survenir lors de la réalisation des travaux, de l'exploitation, de l'entretien, de la réparation, du remplacement ou de la présence du réseau enfoui, et ce pour l'ensemble de la durée de vie des installations, lesquels demeurent sous l'entièvre responsabilité du demandeur, sans frais pour la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

5. VOIRIE

156-2025

5.1 Bilan de la pose d'abat-poussière – Saison 2025

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à la pose d'abat-poussière sur son réseau routier pour la saison 2025;

ATTENDU QUE deux (2) interventions ont été réalisées, soit le 23 juin et le 24 septembre, pour une quantité de 10 000 litres chacune;

ATTENDU QUE le coût total net pour ces deux interventions s'élève à 9 868,82\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Dumont et résolu que le conseil municipal prend acte et se déclare en accord avec le bilan de la pose d'abat-poussière pour la saison 2025, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

6. CAMPING

157-2025

6.1 Bilan de la fête d'ouverture – 31 mai 2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cléophas a tenu une activité bénéfice pour le camping, soit la Fête d'ouverture, le 31 mai dernier, laquelle a généré les revenus et les dépenses tels que présentés ci-bas;

Revenus:	2 423.00\$
Commandite:	+ 1 000,00\$
Sous-total:	3 423.00\$

Dépenses:	4 557.81\$
Inventaire:	- 0,00\$
Sous-total:	4 557.81\$
Déficit net:	- 1 134.81\$

ATTENDU QUE le conseil municipal désire entériner le bilan de cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Dumont et résolu que le conseil municipal de Saint-Cléophas accepte le bilan de la Fête d'ouverture, tel que présenté, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et que la présente résolution annule toute résolution antérieure relative à cette activité.

Adoptée à la majorité des conseillers municipaux présents

158-2025

6.2 Bilan de la fête amicale – 19 juin 2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cléophas a tenu une activité bénéfice pour le camping, soit la Fête amicale, le 19 juin dernier, laquelle a généré les revenus et les dépenses tels que présentés ci-bas;

Revenus:	46.00\$
Commandite:	+ 0,00\$
Sous-total:	46.00\$
Dépenses:	60.50\$
Inventaire:	- 0,00\$
Sous-total:	60.50\$
Déficit net:	- 14.50\$

ATTENDU QUE le conseil municipal désire entériner le bilan de cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jacinthe Gauvin et résolu que le conseil municipal de Saint-Cléophas accepte le bilan de la Fête amical, tel que présenté, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et que la présente résolution annule toute résolution antérieure relative à cette activité.

Adoptée à la majorité des conseillers municipaux présents

159-2025

6.3 Bilan du déjeuner de la fête des pères – 25 juin 2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cléophas a tenu une activité bénéfice pour le camping, soit le déjeuner de la Fête des pères, le 25 juin dernier, laquelle a généré les revenus et les dépenses tels que présentés ci-bas;

Revenus:	2 848.00\$
Commandite:	+ 0,00\$
Sous-total:	2 848.00\$
Dépenses:	1 043.63\$
Inventaire:	- 0,00\$
Sous-total:	1 043.63\$
Profit net:	1 804.37\$

ATTENDU QUE l'activité a été organisée conjointement avec le Cercle de Fermières, ce qui représente un profit net de **902,19\$ pour chacune des parties;**

ATTENDU QUE le conseil municipal désire entériner le bilan de cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruno Gauvin et résolu que le conseil municipal de Saint-Cléophas accepte le bilan du déjeuner de la Fête des pères, tel que présenté, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et que la présente résolution annule toute résolution antérieure relative à cette activité.

Adoptée à la majorité des conseillers municipaux présents

160-2025

6.4 Bilan du Noël du campeur – 26 juillet 2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cléophas a tenu une activité bénéfice pour le camping, soit le Noël du campeur, le 26 juillet dernier, laquelle a généré les revenus et les dépenses tels que présentés ci-bas;

ATTENDU QUE certaines personnes ont assumé à leurs frais l'achat de denrées alimentaires et les ont fournies pour les besoins de l'activité, constituant ainsi un don en biens d'une valeur totale de 169,69\$;

Revenus:	1 834.20\$
Commandite:	+ 1 000,00\$
Sous-total:	2 834.20\$
 Dépenses:	1 038.31\$
Inventaire:	- 0,00\$
Sous-total:	1 038.31\$
 Profit net:	1 795.89\$

ATTENDU QUE le conseil municipal désire entériner le bilan de cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Stéphane Boulanger et résolu que le conseil municipal de Saint-Cléophas accepte le bilan du Noël du campeur, tel que présenté, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et que la présente résolution annule toute résolution antérieure relative à cette activité.

Adoptée à la majorité des conseillers municipaux présents

161-2025

6.5 Bilan de la fête de fermeture – 13 septembre 2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cléophas a tenu une activité bénéfice pour le camping, soit la Fête de fermeture, le 13 septembre dernier, laquelle a généré les revenus et les dépenses tels que présentés ci-bas;

Revenus:	1 240.85\$
Commandite:	+ 500,00\$
Sous-total:	1 740.85\$
 Dépenses:	109.85\$
Inventaire:	- 0,00\$
Sous-total:	109.85\$
 Déficit net:	1 631.00\$

ATTENDU QUE le conseil municipal désire entériner le bilan de cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruno Gauvin et résolu que le conseil municipal de Saint-Cléophas accepte le bilan de la Fête de fermeture, tel que présenté, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et que la présente résolution annule toute résolution antérieure relative à cette activité.

Adoptée à la majorité des conseillers municipaux présents

6.6 Bilan TOTAL des activités estivales – Saison 2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cléophas a tenu cinq (5) activités bénéfices pour le camping durant la saison 2025, laquelle a généré les revenus et les dépenses présentés ci-bas;

Revenus:	8 392.05\$
Commandite:	+ <u>2 500,00\$</u>
Sous-total:	10 892.05\$

Dépenses:	6 810.10\$
Cercle Fermières:	+ <u>902.19\$</u>
Sous-total:	7 712.29\$

Profit net:	3 179.76\$
--------------------	-------------------

ATTENDU QU'IL ne faut pas oublier que certaines personnes ont assumé à leurs frais l'achat de denrées alimentaires et les ont fournies pour l'activité du 26 juillet dernier, constituant ainsi un don en biens d'une valeur totale de 169,69\$;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire entériner le bilan de toutes les activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Dumont et résolu que le conseil municipal de Saint-Cléophas accepte le bilan total des activités de la saison 2025, tel que présenté, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et que la présente résolution annule toute résolution antérieure relative à cette activité.

Adoptée à la majorité des conseillers municipaux présents

**6.7 Bilan des revenus et dépenses pour la saison 2025
Camping Monts Notre-Dame**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du bilan des revenus et dépenses du camping Monts Notre-Dame pour l'année 2025;

ATTENDU QUE les revenus réels s'élèvent à 18 625,05\$ et les dépenses réelles incluant le salaire à 19 134,50\$, représentant un déficit de 509,45\$;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2025 prévoient des revenus de 24 500\$ et des dépenses de 35 570\$, pour un déficit anticipé de 11 070\$;

ATTENDU QUE le résultat réel démontre un écart favorable par rapport aux prévisions budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Stéphane Boulanger et résolu que le conseil municipal de Saint-Cléophas prend acte et accepte le bilan des revenus et dépenses du camping municipal pour l'année 2025, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à la majorité des conseillers municipaux présents

7. DÉVELOPPEMENT**7.1 Bilan final du rapport d'utilisation
Entente de développement local 2024**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cléophas a conclu, avec la MRC de La Matapédia et le Comité de l'Avenir (CDA), une entente de développement local pour l'année 2024;

ATTENDU QUE, dans le cadre de cette entente, une subvention totale de 12 264,64\$, provenant de la MRC et de la Municipalité, a été accordée au CDA;

ATTENDU QUE le rapport final d'utilisation des sommes a été déposé au conseil municipal conformément aux modalités de ladite entente;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance dudit rapport et le juge conforme aux exigences de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jacinthe Gauvin et résolu que le conseil municipal de Saint-Cléophas accepte et entérine le rapport final d'utilisation du CDA dans le cadre de l'entente de développement local 2024, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à la majorité des conseillers municipaux présents

165-2025

7.2 Entente de développement local 2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cléophas participe à une entente conclue avec la MRC de La Matapédia et le Comité de l'Avenir (CDA) dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR);

ATTENDU QUE cette entente vise à soutenir financièrement la réalisation de projets de développement local s'inscrivant dans les orientations du FRR;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cléophas et la MRC de La Matapédia se sont engagées à contribuer financièrement à l'entente pour l'année 2025;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit désigner un représentant de la Municipalité au sein du conseil d'administration du CDA;

ATTENDU QUE le rapport préliminaire d'utilisation de l'enveloppe financière a été déposé au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Dumont et résolu que le conseil municipal:

- Confirme une participation financière municipale de 5 603,47\$ pour l'année 2025, afin de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans les orientations du Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC de La Matapédia;
- Prend acte de la participation financière de la MRC de La Matapédia, laquelle s'élève à 6 724,17\$, portant le montant total de la subvention accordée au CDA à 12 327,64\$ pour l'année 2025;
- Délègue madame Jacinthe Gauvin, conseillère, à titre de représentante de la Municipalité au sein du conseil d'administration du Comité de l'Avenir de Saint-Cléophas (CDA);
- Mandate le CDA à identifier, par résolution, le ou les projets admissibles à une aide financière en vertu de l'entente conclue entre la MRC de La Matapédia, la Municipalité de Saint-Cléophas et le CDA, et prend acte du dépôt du rapport préliminaire d'utilisation de l'enveloppe, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- Autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente relative à cette subvention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Adoptée à la majorité des conseillers municipaux présents

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

8. EAU POTABLE ET EAUX USÉES

- CONSOMMATION D'EAU POTABLE – NOVEMBRE 2025
508 litres/jour/résidence en moyenne
0.51 m³/jour/résidence en moyenne

1. RAPPORT DES ÉLUS

Les conseillères et les conseillers rendent compte de leurs dossiers respectifs.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cléophas souhaite soutenir la Guignolée 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jacinthe Gauvin et résolu que le conseil municipal de Saint-Cléophas autorise un don de 50,00\$ à la Guignolée 2025 et que madame Hélène Dumont participe à titre de bénévole à la collecte de fonds, à l'intersection désignée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

10. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE

- ✓ Lundi, 12 janvier 2026, à 19h30

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes à la réunion qui souhaitaient poser des questions ont obtenu la parole. Le maire, la directrice générale ainsi que les membres du conseil, selon le cas, ont répondu du mieux de leur connaissance. Aucun suivi ne nécessite l'adoption d'une résolution.

12. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, il est proposé par madame Jacinthe Gauvin et résolu que la séance soit levée à vingt heures (20h).

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

Jean-Paul Bélanger

Maire

Katie St-Pierre

Directrice générale et gref-trés.